

N° 16

Naissance
de
Vidogue
Antonia
Lucie
le 2 Avril.

Par acte de
1904 1905 à
M. La Roche
Kélogue
Coutepria vicie
à cent nacées
marcato auel
M. Bobetaras
P. i. marlon
1900 1900
et Guaffier
A. Bouyer

En l'an mil huit cent soixante et dix
le jeudi, deux Avril, à huit heures du matin
partevant nous, Biquelle Alexandre
et Officier de l'Etat civil de la commune
de Serifontaine, canton du Coudey, Sain
Germier, département de l'Oise, est comparu
le sieur Vidogue Charles, fuyant, âgé de
quarante deux ans, demeurant en cette
commune, lequel nous a présenté un
enfant de sexe féminin, né aujourd'hui
à trois heures du matin, en la demeure
de lui déclarant et de dame Eulalie
son épouse, ménagère, âgée de vingt huit
ans, demeurant avec lui et auquel enfant
il a déclaré vouloir donner les prénoms
de Antonia Lucie. Lesdites déclarations
présentation ont été faites en présence
de Benoît Brice, boulangier, âgé de qua
rante trois ans, et de Boniface Tellez, ma
chant, épiciers, âgé de trente sept ans, tous
deux demeurant en cette commune.
Et ont le père et les témoins signé
avec nous le présent acte après que
lecture leur en a été faite.

Boniface vidogue Baudot
A Biquelle

N° 17
Naissance
de
Delarue
Angèle Céline
Alexandrine Pauline
le 3 Avril

En l'an mil huit cent soixante, quatorze
le vendredi, trois Avril, à huit heures du
matin, partevant nous, Biquelle



proposé la routine
un mot nul -
Delarue
Biquelle

A Biquelle
Collas
3

Alexandre, Maire et Officier de l'Etat civil de la commune de Serifontaine, canton du Coudey, Sain
Germier, département de l'Oise, est com
paru le sieur Delarue Auguste
Alexandre, propriétaire, âgé de
cinquante trois ans, demeurant en
cette commune, lequel nous a
présenté un enfant de sexe féminin,
né aujourd'hui, hier à dix heures
et demie du soir, en sa demeure,
de lui déclarant et de dame Céline
son épouse, ménagère, âgée de quarante
trois ans, demeurant avec lui et auquel enfant
il a déclaré vouloir donner les prénoms
de Angèle Céline Alexandrine Pauline.
Lesdites déclarations et présentations
ont été faites en présence de Collas
Bernard, bouvier, buraliste, âgé
de quarante neuf ans, et de Harvion
Alfred, indoué, inutilisé, âgé de trente
trois ans, tous deux demeurant en
cette commune et armis en déclarant.
Et ont le père et les témoins signé
avec nous le présent acte après que
lecture leur en a été faite sans
un mot nul.

Delarue
Collas
A Biquelle

